

Plateformes de travail sur mât(s) : vérification – ECS2.8

Durée

2 jours (14 heures)

Salle : 10H00 – Pratique : 4H00

Public et Prérequis

Public : Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser, avant utilisation, les vérifications des plateformes sur mât(s) montées par l'entreprise ou une société extérieure

Prérequis : Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires pour satisfaire aux obligations réglementaires de vérifications lors de la remise en service après toute opération de démontage et remontage, ou modification, des plateformes sur mât(s)

Méthode pédagogique

Les informations relatives aux exigences réglementaires, et à la technologie des plateformes sur mât(s) sont suivies de la mise en oeuvre en vraie grandeur des épreuves et vérifications d'une plateforme

Contenu

Technologie des plateformes sur mât(s)

✓ Classification des plateformes

- norme EN 1495
- mono-mât & bi-mâts
- terminologie

✓ Eléments constitutifs

- mécanisme d'élévation
- plate-forme
- mât(s) d'élévation
- poste de commande

✓ Organes de sécurité

- dispositif anti-chute
- contrôle de niveau
- contrôle de charge
- dispositif de descente manuelle
- dispositif fin de course
- dispositif hors course

Vérifications et Epreuves

✓ Réglementation en vigueur

- Hiérarchie des textes réglementaires applicables
- Rôle des différents acteurs (inspection du travail, CRAM, OPPBTP)
- Les textes à appliquer : exigences et limites
- Périodicité des vérifications et épreuves

✓ Mode opératoire

- Choix des charges
- Répartition des charges
- Dispositif de lecture

✓ Mise en œuvre des épreuves statique et dynamique

- Déroulement , check-list des opérations
- Coefficients multiplicateurs
- Lecture des déplacements et déformations
- Enregistrement des défaillances

✓ Tenue des documents

- Rapport de visite
- Fichier des élévateurs de personnes, échéancier
- Registre de sécurité

Evaluation des acquis

La capacité à appréhender l'environnement des plates-formes suspendues et la connaissance des contrôles nécessaires sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests

Particularités

▶ Une plateforme sur mât(s) en configuration de chantier et vérifiée est mise à disposition par l'entreprise. Elle est indispensable à la partie pratique du contrôle

▶ 6 participants maximum

▶ Cette formation intègre les prescriptions de l'arrêté du 1/03/2004